



**UTP**

Union des Transports  
Publics et ferroviaires

# NOS OFFRES ET SERVICES

Ce guide présente les offres et services  
proposés par l'UTP à ses membres adhérents,  
membres partenaires et membres associés



Organisation professionnelle des transports publics et ferroviaires, l'UTP porte la voix des acteurs de la mobilité durable. À ce titre, elle soutient les projets au service de la qualité de vie des citoyens en partenariat avec les organisations syndicales, les pouvoirs publics et les collectivités territoriales. L'UTP vous représente, valorise votre expertise, défend vos spécificités et nourrit le dialogue social.

## LES GRANDES MISSIONS DE L'UTP

### REPRÉSENTER ET DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES ADHÉRENTS

L'UTP porte la parole des entreprises de transport public urbain et de la branche ferroviaire auprès des pouvoirs publics et auprès des instances nationales et européennes. Elle anticipe les évolutions législatives et réglementaires, et veille à préserver les intérêts de la profession. L'UTP porte une réflexion commune avec les autorités organisatrices de la mobilité ainsi qu'avec tous les acteurs qui concourent à la mobilité durable des personnes et des biens. Pour améliorer la connaissance et la reconnaissance de la profession et de ses différents métiers, l'UTP décrypte le marché des mobilités, analyse l'économie du secteur et assure sa promotion.

### ASSURER LE DIALOGUE SOCIAL DE LA BRANCHE

L'UTP anime le dialogue social avec les partenaires sociaux. Elle défend les positions des entreprises de transport public urbain et de la branche ferroviaire pour promouvoir un cadre social moderne, efficace et protecteur. L'UTP a la charge de la politique « Emploi et formation » pour les entreprises de transport public urbain et pour la branche ferroviaire. À ce titre, elle œuvre, notamment, à identifier et à anticiper les besoins de compétences de ses adhérents et à mettre en place des actions pour recruter des salariés qualifiés répondant à ces besoins.

### RENDRE SERVICE À SES ADHÉRENTS

Expertise, indicateurs, accompagnement des entreprises au quotidien... : l'UTP offre de nombreux services à ses membres. Elle anticipe et étudie les évolutions de l'activité de ses adhérents, les changements législatifs et les innovations techniques. Elle restitue cette information à ses membres et répond à leurs questions juridiques, économiques ou techniques. Les services rendus par l'UTP à ses adhérents sont certifiés « qualité de service Quali'OP ». L'UTP s'est, par ailleurs, engagée dans une démarche de responsabilité sociale et est certifiée ISO 26000.



## LES MEMBRES DE L'UTP

L'UTP a vocation à accueillir toutes les entreprises qui concourent directement ou indirectement à la mobilité durable en France. Selon votre cœur de métier, vous pouvez rejoindre l'organisation professionnelle en qualité de membre adhérent, de membre partenaire ou de membre associé. À ce jour, vous êtes près de 230 à nous avoir rejoints dont plus de 170 opérateurs de transport public urbain et une vingtaine d'entreprises de transport ferroviaire, voyageurs et fret, et de gestionnaires d'infrastructures<sup>1</sup>. Une quarantaine de membres partenaires et de membres associés ont aussi choisi d'adhérer à l'UTP.

<sup>1</sup> Chiffres au 31 mars 2022.

### QUI SONT NOS MEMBRES ADHÉRENTS ?

- ▶ Les entreprises qui gèrent ou exploitent des services de transport public collectif de voyageurs urbain en France, les entreprises qui exploitent des services de transport ferroviaire de voyageurs ou de fret, gèrent ou assurent la maintenance des infrastructures ferroviaires ou guidées, exercent des tâches et fonctions de sécurité ferroviaire, assurent la maintenance, hors réparation, de matériels ferroviaires roulants.
- ▶ Les entreprises qui appliquent une des deux conventions collectives nationales pour laquelle l'Union est l'organisation professionnelle représentative : la convention collective nationale des réseaux de transport public urbain de voyageurs ; la convention collective nationale de la branche ferroviaire.
- ▶ Les entreprises qui exercent des activités relevant de l'une des deux conventions collectives nationales pour lesquelles l'UTP est l'organisation professionnelle représentative, sans que ces activités ne constituent leur activité principale.
- ▶ Les entreprises qui gèrent ou exploitent des services concourant à la mobilité, en articulation avec le transport public collectif de voyageurs urbain ou ferroviaire, notamment dans le cadre de concessions ou de marchés publics confiés par des autorités organisatrices ou des collectivités publiques.
- ▶ Les associations ou regroupements d'entreprises dont la collaboration avec les entreprises adhérentes est souhaitable.

### QUI SONT NOS MEMBRES PARTENAIRES ?

Les entreprises, organismes ou associations qui exercent une activité liée à la mobilité et qui souhaitent nouer des liens privilégiés et durables avec l'UTP. Ils peuvent définir un programme pluriannuel pour défendre leurs intérêts communs avec ceux des adhérents de l'UTP.

### QUI SONT NOS MEMBRES ASSOCIÉS ?

Les entreprises, organismes ou associations qui s'intéressent aux activités de l'UTP et qui travaillent dans le secteur de la mobilité.

## LES COMMISSIONS DE L'UTP

Pour mener à bien ses missions, l'UTP a mis en place huit Commissions. Chacune d'elles est présidée par un administrateur désigné par le conseil d'administration.



### AFFAIRES PUBLIQUES

Œuvre à la prise en compte des intérêts du secteur lors de l'élaboration des textes aux plans européen et national, et traite des enjeux juridiques touchant le transport urbain et le transport ferroviaire (assurance, ouverture des données...).



### AFFAIRES SOCIALES DU TRANSPORT URBAIN

Traite de toutes les problématiques sociales et des questions de sûreté spécifiques au secteur du transport urbain de voyageurs.



### NOUVELLES MOBILITÉS, VILLES DE DEMAIN

Travaille sur les nouveaux modes et usages participant à la mobilité durable des personnes, des biens et de l'information, qui façonneront les villes et les territoires de demain.



### SÛRETÉ ET LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Traite de l'ensemble des sujets liés à la lutte contre la fraude et à la sûreté dans les transports urbains et ferroviaires.



### AFFAIRES SOCIALES FERROVIAIRES

Travaille sur l'ensemble des sujets sociaux et sur les problématiques spécifiques au secteur ferroviaire, voyageurs et fret.



### ÉCONOMIE ET MOBILITÉ

Travaille sur les enjeux économiques de la mobilité durable et sur les évolutions du financement des infrastructures et services de transport.



### SYSTÈME FERROVIAIRE

Traite des sujets juridiques, techniques et économiques propres au secteur ferroviaire, à l'exception des questions sociales et de sûreté.



### TECHNIQUES, EXPLOITATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Couvre l'ensemble des sujets techniques, d'exploitation et de développement durable de la mobilité urbaine.

## SOMMAIRE

P.6  
**GOVERNANCE**

P.7  
**EXPERTISE**

P.8  
**IMAGE**

P.9  
**PARITARISME**

P.10  
**INFLUENCE**

P.12  
**RÉSEAU**

P.13  
**ASSISTANCE**

P.14  
**INFORMATIONS**

P.16  
**INDICATEURS**

P.18  
**RÉCAPITULATIF DE NOS SERVICES**

P.22  
**COTISATIONS**

# GOUVERNANCE

## Participer à la stratégie

### ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

Vous disposez d'un droit de vote aux assemblées générales, ce qui vous rend éligible au conseil d'administration et vous permet d'élire ses membres. Votre droit de vote est proportionnel à votre cotisation. L'assemblée générale élit les 24 membres du conseil d'administration pour un mandat de deux ans. L'assemblée générale extraordinaire se tient, en cas de besoin, notamment pour modifier les statuts de l'organisation professionnelle.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vous êtes éligible au conseil d'administration de l'UTP<sup>1</sup>. Le conseil d'administration élit le président et les quatre vice-présidents de l'UTP pour un mandat de deux ans. Investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer l'organisation professionnelle, le conseil d'administration définit la politique générale de l'Union et les moyens à mettre en œuvre à cet effet. Les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des administrateurs présents ou représentés.

<sup>1</sup>Pour les membres adhérents.

# 87%

SCORE OBTENU PAR L'UTP  
POUR LA QUALITÉ DE  
SA GOUVERNANCE LORS DE SON  
ÉVALUATION ISO 26000<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Rapport d'évaluation AFNOR chapitre « Gouvernance et prise de décisions », mai 2021

### COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

Chacune des Commissions et chacun des groupes de travail sont ouverts à vos collaborateurs experts dans les domaines traités. Les travaux des Commissions et des groupes de travail permettent au conseil d'administration de définir les orientations, de valider les actions d'influence et d'adopter les positions de l'UTP. Les Commissions sont constituées de façon permanente auprès du conseil d'administration pour la durée de son mandat. Les groupes de travail sont mis en place pour une durée limitée afin de traiter de sujets spécifiques à la demande des Commissions.

# EXPERTISE

## Bénéficier d'une assistance

### NOTES DE VEILLE ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE, PROSPECTIVE, SOCIALE ET TECHNIQUE

Chaque année, l'UTP produit des dizaines de notes et de contributions. Les plus récentes concernent le cadre légal et institutionnel de la formation professionnelle, la négociation collective, la conflictualité, les services de mobilité autonome et le MaaS, la mobilité durable et intelligente, l'articulation entre les transports publics et le vélo, le renouvellement des flottes des services urbains sous le signe du GNV et de l'hybride, etc.

### EXPERTS À VOTRE SERVICE

Toutes les notes sont rédigées par les experts de l'UTP : juristes en droit social, en droit public, en droit européen, économistes, ingénieurs et spécialistes techniques répondent à vos questions. Les experts vous transmettent les informations dans un délai garanti.

# 99,5%

DE NOS ADHÉRENTS SONT  
SATISFAITS DE LA QUALITÉ DES  
RÉPONSES À LEURS QUESTIONS<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Enquête de satisfaction UTP 2021.

### QUELQUES EXEMPLES DE QUESTIONS DE NOS ADHÉRENTS

#### ► Sur le droit social

- Quelles sont les modalités de recueil de la déclaration d'intention de grève dans le transport urbain ?
- Mon conducteur de bus peut-il conduire avec une attestation de formation délivrée par un centre de formation agréé dans l'attente de sa Carte de qualification professionnelle (CQC) ?
- Est-il possible pour une entreprise ferroviaire de décompter les heures supplémentaires sur une période de référence de six mois par décision unilatérale de l'employeur ?

#### ► Sur la sûreté

- Quels textes régissent les procédures d'assermentation et d'agrément des salariés ?
- Dans quel cadre la vidéoprotection peut-elle être mise en place au sein des réseaux de transport ?
- Quelles sont les mentions obligatoires devant figurer sur le PV d'infraction ?

#### ► Sur les affaires publiques

- Avez-vous des éléments d'explication sur la taxonomie verte européenne, les récents actes délégués de la Commission européenne et sur les implications pour le secteur ?
- Quels sont les impacts de la transposition de la directive Véhicule propre en droit national sur les contrats de la commande publique ?

#### ► Sur l'économie et les techniques

- Les entreprises ferroviaires sont-elles éligibles au remboursement de la TICPE ?
- Est-il possible de faire circuler un bus équipé d'un chronotachygraphe sans que celui-ci soit utilisé en milieu urbain ?
- Un agent de maintenance peut-il circuler si les Formation initiale minimale obligatoire (FIMO) et Formation continue obligatoire (FCO) ne sont pas à jour ?

# IMAGE

## Accroître votre visibilité

### ACTUALITÉS

Vos actualités sont présentées sur la page d'accueil du site de l'UTP et dans la lettre mensuelle adressée aux adhérents, vous apportant une visibilité tant auprès des professionnels que du grand public<sup>1</sup>.

### CONCOURS DU BUS D'OR

Les conducteurs peuvent concourir au Bus d'Or, organisé pendant le salon European Mobility Expo. Également ouverte aux organisations professionnelles sœurs de l'UTP en Europe, cette compétition permet de valoriser votre réseau et vos équipes aux niveaux local, national et européen.

### RENTREE DU TRANSPORT PUBLIC

Vous pouvez participer à cette opération nationale et recevoir gratuitement un kit de communication prêt à l'emploi et personnalisable pour communiquer autour de cet événement. Vous pouvez concourir aux Challenges et recevoir l'un des trophées qui récompensent les initiatives mises en œuvre par votre réseau lors de cet événement.

### PRISES DE PAROLE

Vos représentants sont sollicités pour faire valoir leur expertise lors des tables rondes et ateliers du European Mobility Expo et des Rencontres nationales du transport public ainsi que dans tous les autres colloques, séminaires et sessions d'information organisés par l'UTP ou dont elle est partenaire.

<sup>1</sup> Service aux membres associés et partenaires.

# 96%

DE NOS ADHÉRENTS SONT SATISFAITS  
DE L'ORGANISATION DES RENCONTRES  
NATIONALES DU TRANSPORT PUBLIC,  
GRAND RENDEZ-VOUS BISANNUEL DE TOUTE  
LA PROFESSION<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Enquête de satisfaction UTP 2021

### RENCONTRES NATIONALES DU TRANSPORT PUBLIC

Organisées chaque année impaire dans une grande ville en région, ces Rencontres accueillent plus de 6 000 visiteurs. Vous bénéficiez de 50 % de réduction pour assister au congrès organisé pendant cet événement.

### EUROPEAN MOBILITY EXPO

Plus de 10 000 visiteurs de près de 60 nationalités participent à ce salon organisé toutes les années paires à Paris. Vous bénéficiez de tarifs préférentiels pour réserver une agora dans le cadre du salon, espace mis à votre disposition pour réaliser une présentation.

### SITE INTERNET ET PUBLICATIONS

Votre entreprise figure dans plusieurs supports de communication diffusés par l'organisation professionnelle : rapport d'activité, annuaire, chiffres clés... Elle est présentée sur le site Internet de l'UTP avec un lien qui renvoie vers votre site.

# PARITARISME

## Animer le dialogue social

### NÉGOCIATIONS SOCIALES

Au sein des Commissions et groupes de travail, vos représentants préparent les mandats de négociation validés par le conseil d'administration et défendus par l'UTP auprès des organisations syndicales représentatives. L'UTP négocie les conventions collectives des deux branches qu'elle représente : le transport urbain de voyageurs (hors régie RATP) et la branche ferroviaire (voyageurs, fret, gestionnaires d'infrastructures, etc.). Vous recevez tous les avenants et accords négociés par l'UTP, et étendus par l'État, créant le droit conventionnel de branche.

### REPRÉSENTATION

L'UTP siège dans les instances paritaires qui gèrent les fonds dédiés à la formation professionnelle et décident de leur utilisation.

L'UTP représente les employeurs et/ou le secteur au sein des institutions de prévoyance.

Vos représentants siègent, au nom de l'UTP, dans les instances paritaires de gestion, au sein de l'OPCO Mobilités, et dans les institutions de prévoyance CARCEPT et IPRIAC. L'UTP s'occupe également de la promotion des secteurs pour aider les entreprises à recruter des personnes qualifiées.

# 93%

DE NOS ADHÉRENTS  
ESTIMENT IMPORTANT QUE L'UTP  
ASSURE LE DIALOGUE SOCIAL  
DE BRANCHE<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Enquête de satisfaction UTP 2021

### QUELQUES EXEMPLES D'ACCORDS SOCIAUX SIGNÉS...

► **En mai 2016**, l'UTP et trois organisations syndicales signent les accords « Dispositions générales » et « Contrat de travail et organisation du travail » de la convention collective nationale ferroviaire.

► **En novembre 2019**, l'UTP et toutes les organisations syndicales signent deux accords structurants pour la reconversion et la promotion par l'alternance (« Pro A ») dans les réseaux de transport urbain.

► **En décembre 2021**, l'UTP et trois organisations syndicales signent l'accord sur le temps partiel de fin de carrière pour les réseaux de transport urbain.

► **En décembre 2021**, l'UTP et trois organisations syndicales signent l'accord « Classifications et rémunérations » et l'accord « Sac à dos social » de la branche ferroviaire.



# INFLUENCE

## Peser sur les décisions

### ● DÉFENSE DE VOS INTÉRÊTS

L'UTP défend vos intérêts auprès des pouvoirs publics en France et auprès des institutions européennes. Elle porte votre voix au sein de différents organismes et associations dont l'AFNOR, le COOPERE, le Haut Comité du système de transport ferroviaire, l'INPN, le SCSTC, la SFEC, le SNBC, le CNSTC, etc. Dans certains de ces organismes et associations, votre entreprise peut être désignée pour représenter l'UTP.

### ● REPRÉSENTATION AU SEIN DES INSTANCES FRANÇAISES

L'UTP représente votre secteur d'activité auprès d'instances influentes telles que Fer de France, la FIF, la FNAUT, le GART, l'IGD, le Medef, TDIE, etc.

### ● RECHERCHE

L'UTP contribue à différents projets de recherche en mettant en avant les spécificités de votre secteur. Elle participe notamment aux projets européens, ASSURED, Jive2 ou à des groupes de travail comme le « Low-Emission Working Group » à l'UITP.

### ● RELATIONS AVEC LES E-INFLUENCEURS

L'UTP relaie les actualités, les problématiques et les grands dossiers de la profession auprès des e-influenceurs sur Twitter, LinkedIn et YouTube.

### ● RELATIONS AVEC LA PRESSE

L'UTP relaie les actualités, les problématiques et les grands dossiers de la profession auprès des médias, notamment via des communiqués de presse réguliers. Chaque année, elle organise et coorganise plusieurs conférences et/ou points presse sur des sujets d'actualité.

### ● REPRÉSENTATION EN EUROPE

L'UTP vous représente au sein du comité Union européenne de l'Union internationale des transports publics (UITP) et défend vos intérêts auprès du Conseil de l'UE, du Parlement et de la Commission européenne.

### ● REPRÉSENTATION EN FRANCE

L'UTP vous représente auprès des ministères en charge de l'Économie, de l'Environnement, de l'Intérieur, du Transport, du Travail, etc. qui traitent des sujets vous concernant. L'UTP est en contact régulier avec leurs services : CEREMA, STRMTG, AFIMB, AQST, etc.



97%  
DE NOS ADHÉRENTS  
SONT SATISFAITS DES ACTIONS  
D'INFLUENCE DE L'UTP<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Enquête de satisfaction UTP 2021.



### QUELQUES EXEMPLES DE DÉCISIONS...

#### ► Législation française

En accord avec les objectifs de la loi d'orientation des mobilités, l'UTP et les représentants des collectivités locales se sont mobilisés pour que les autorités organisatrices de la mobilité puissent accéder aux données statistiques relatives à tous les services de mobilité, publics comme privés, vendus par un MaaS sur leur ressort territorial. Seule cette vision d'ensemble leur permet une connaissance fine de la mobilité sur leur territoire, préalable indispensable à l'amélioration et à la mise en cohérence des différents services. La traduction de ce principe à l'article 109 de la loi Climat et Résilience constitue un succès pour le secteur des transports publics.

#### ► Sûreté et lutte contre la fraude

La loi d'orientation des mobilités prévoit la possibilité, pour les agents assermentés des transporteurs, de porter des caméras piétons. En outre, la loi du 25 mai 2021 « pour une sécurité globale préservant les libertés » a permis l'adoption de mesures importantes telle que la possibilité de transmission directe des images issues de la vidéoprotection aux forces de l'ordre.

#### ► Réglementation européenne

La proposition de révision du Règlement RTE-T publiée en décembre 2021 par la Commission européenne prévoit une augmentation significative du nombre de « nœuds urbains » qui vont passer de 79 actuellement à 424 d'ici à 2025, avec l'obligation pour tous ces « nœuds urbains » d'élaborer un plan de mobilité urbaine durable.

# RÉSEAU

## Développer vos contacts

### ANNUAIRE

Votre entreprise figure dans l'annuaire de l'UTP « Membres adhérents, associés et partenaires » mis en ligne sur le site de l'UTP. À chaque nouvelle adhésion, cet annuaire est automatiquement mis à jour. Il permet aux internautes de connaître votre activité et de vous contacter.

### DEMI-JOURNÉE D'ÉCHANGES

Chaque année, les thèmes de cette demi-journée sont adaptés à l'actualité de la profession et des participants. À cette occasion, l'UTP vous présente ses grands projets en cours et à venir, et vous invite à échanger avec ses équipes sur les sujets abordés lors de la session ou sur d'autres thèmes à votre demande<sup>1</sup>.

### MOMENTS DE CONVIVIALITÉ

Lors du salon European Mobility Expo, organisé chaque année paire au parc des Expositions de la porte de Versailles, à Paris, l'UTP vous convie notamment au cocktail de bienvenue qu'elle organise sur son stand. Vous êtes aussi accueilli et invité à une réception lors des Rencontres nationales du transport public, organisées chaque année impaire dans une métropole régionale.

### E-NETWORKING

Les fils LinkedIn et Twitter de l'UTP vous permettent de nouer de nouvelles relations professionnelles. Les comptes Twitter et LinkedIn de l'UTP réunissent une communauté de plus de 10 000 abonnés.

<sup>1</sup>Pour les membres associés et partenaires.

# 10 000

C'EST LE NOMBRE D'ABONNÉS  
AUX COMPTES TWITTER ET LINKEDIN  
DE L'UTP<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Chiffres 2021.

### NETWORKING

Vous êtes invité, en exclusivité aux événements et grands rendez-vous organisés par l'UTP (cérémonies, cocktails, dîner, sessions d'information...). À ces occasions, vous pouvez rencontrer les plus importants acteurs de la mobilité dans des conditions privilégiées.

### VŒUX

Chaque année, vous êtes convié aux vœux de l'UTP organisés à Paris dans un lieu prestigieux. Cette cérémonie réunit plus de 400 « VIP » et acteurs de toute la chaîne de la mobilité.

# ASSISTANCE

## Accompagner votre métier au quotidien

### ASSURANCES

Pour les préjudices subis en cas d'immobilisation des véhicules urbains et d'interruption temporaire de l'exploitation, vous bénéficiez du barème d'indemnités négocié par l'UTP avec la Fédération française de l'assurance (FFA).

### CALCUL DES ÉMISSIONS DE GES

Un outil informatique « maison » vous permet de calculer les émissions moyennes de gaz à effet de serre (GES) de votre réseau. La législation française oblige en effet à les afficher sur les sites de recherche d'itinéraire, sur les fiches horaires, les plans ou dans les véhicules...

### GARANTIES SOCIALES DES CHEFS D'ENTREPRISE

L'adhésion de votre structure à l'UTP permet au dirigeant de pouvoir s'affilier à l'association GSC et de bénéficier ainsi d'une garantie financière en cas de perte d'emploi.

### INDICES DE L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES ACTEURS DE LA MOBILITÉ (APAM)

Sur un site dédié, vous pouvez consulter les dernières évolutions des principaux indices économiques utilisés dans les contrats. Ce dispositif vous évite d'effectuer vous-même la recherche et vous permet de trouver instantanément les indices dont vous avez besoin.

### MÉDAILLE DU TRAVAIL « DES CHEMINS DE FER »

L'UTP vous aide à constituer le dossier de vos salariés candidats, le vérifie et le soumet, en bonne et due forme, au ministère des Transports. Chaque année, le ministère organise deux promotions de candidats avec une remise de ce titre honorifique les 1<sup>er</sup> janvier et 14 juillet.

### MÉDIATION

Si vous ne disposez pas d'un médiateur - ce qui est une obligation légale -, vous pouvez accéder aux services de la Médiation Tourisme et Voyages (MTV). Un client insatisfait de la façon dont vous avez traité sa réclamation peut saisir le médiateur de la MTV, qui propose un règlement du litige et évite, si accord, l'intervention de la justice.

### SACEM

Vous bénéficiez du tarif négocié par l'UTP avec la SACEM pour diffuser la musique de votre choix à bord des véhicules. Chaque année, l'UTP vous informe du tarif applicable.

# INFORMATIONS

## Connaître l'actualité de votre profession

### BRIEF PRESSE

Vous recevez quotidiennement la liste des articles parus dans la presse nationale et professionnelle. Vous pouvez ainsi vous tenir informé des actualités de la profession parues dans la presse et compléter votre propre revue de presse.

### COMMUNIQUÉS ET COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Vous recevez les communiqués et communiqués de presse de l'UTP. Ils vous permettent de savoir quelles informations sont relayées au nom de la profession.

### CONVENTION COLLECTIVE

Vous pouvez disposer, à des tarifs préférentiels, d'un exemplaire écrit de votre convention collective et de ses mises à jour. L'UTP gère la convention collective nationale des réseaux de transport public urbain de voyageurs (hors régie RATP) et la convention collective nationale de la branche ferroviaire (voyageurs, fret, gestionnaires d'infrastructures, etc.).



# 100%

DE NOS ADHÉRENTS ESTIMENT  
QUE LES INFORMATIONS  
TRANSMISES PAR L'UTP SONT  
PERTINENTES. <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Enquête de satisfaction UTP 2021

### ESPACE INTRANET RÉSERVÉ

Vous disposez d'un espace personnel sécurisé sur le site de l'UTP. Vous avez ainsi accès aux informations confidentielles et à l'ensemble des documents internes réservés aux adhérents. À partir de cet espace, vous pouvez télécharger et imprimer toutes les publications, dossiers, positions, notes, textes juridiques et réglementaires mis à jour et/ou enrichis, dès que l'actualité le nécessite.

### LETTRE MENSUELLE

Tous les mois, vous recevez la lettre confidentielle de l'UTP. Elle vous donne des éclairages préparés par nos experts dans tous les domaines qui vous concernent : l'économie des transports, l'exploitation et les sujets techniques y afférant, les nouvelles mobilités, les affaires sociales, la législation française et les affaires européennes.



### DOCUTHÈQUE

Vous avez accès aux publications, positions, notes juridiques, techniques, économiques et sociales qui vous concernent.

### OBSERVATOIRE DE LA MOBILITÉ

Vous pouvez consulter les résultats de l'Observatoire de la mobilité, enquête annuelle sur les habitudes de déplacement des Français réalisée par l'UTP avec un institut de sondage.

### POSITIONS

Vous recevez les textes officiels qui présentent les prises de position de l'UTP, textes également diffusés auprès des acteurs concernés.

### PUBLICATIONS

Vous recevez gratuitement toutes les publications de l'UTP et celles réalisées en partenariat, qu'elles soient récurrentes ou ponctuelles.

### RAPPORT D'ACTIVITÉ

Vous êtes informé de la publication du rapport d'activité annuel de l'UTP. Ce document, mis en ligne sur le site internet de l'UTP, présente les actions menées l'année précédente ainsi que les faits marquants de la profession des douze derniers mois.

### SESSIONS D'INFORMATION

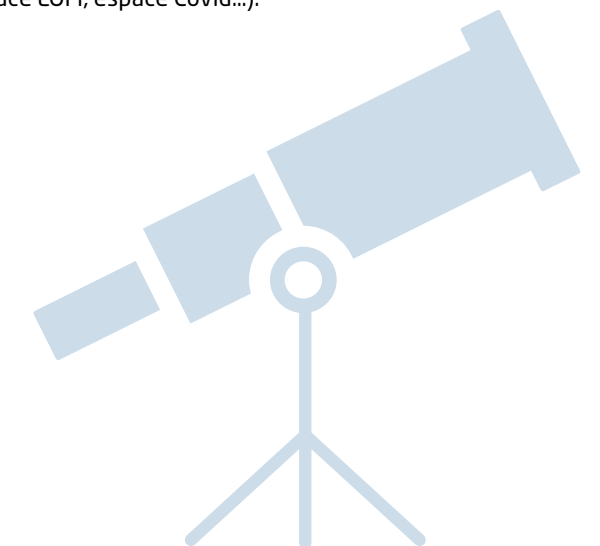
Vous pouvez participer aux sessions d'information organisées par l'UTP sur les thèmes d'actualité et les sujets susceptibles d'impacter votre activité : médiation, démarche RSE, droit de grève/droit de retrait, transparence des relations entre les représentants d'intérêts et les pouvoirs publics...

### LETTRE « FAITS MARQUANTS »

En juillet et en décembre, vous recevez deux lettres « Faits marquants » qui compilent les travaux de l'UTP au cours des six et des douze derniers mois.

### ESPACES DÉDIÉS SELON L'ACTUALITÉ

Vous avez accès aux espaces mis à disposition sur le site de l'UTP en fonction de l'actualité (espace Présidentielle, espace LOM, espace Covid...).





# INDICATEURS

## Situer votre entreprise dans l'écosystème

### BILAN SOCIAL

Chaque année, vous recevez le bilan social de votre branche. Cette publication détaille tous les indicateurs sociaux : nombre de salariés, nature des emplois et des contrats, durée de travail, formation professionnelle, rémunérations...

### CHIFFRES CLÉS

Cette publication annuelle présente les tendances macroéconomiques et détaille les indicateurs économiques du secteur : la production, le trafic et les recettes de plus de 150 réseaux de transport sur l'année et la dernière décennie. Elle vous permet de comparer vos indicateurs à ceux des autres réseaux adhérents. Cette publication payante vous est offerte.

### CONJONCTURE TRIMESTRIELLE

Le Flash Eco-Mob, publication trimestrielle accessible depuis le site Internet de l'UTP, présente et analyse les grandes données économiques du secteur. Production, trafic et recettes d'une centaine de réseaux de transport urbain en région adhérents à l'UTP sont agrégés et contextualisés dans cette publication.

### LE PARC DES VÉHICULES DU TRANSPORT PUBLIC URBAIN

Cette publication biennale vous permet de connaître l'évolution du parc de transport urbain : autobus, métro, systèmes guidés sur pneu, tramway, sur plusieurs années. Elle vous est envoyée gratuitement.

# 100%

DE NOS ADHÉRENTS SONT  
SATISFAITS OU TRÈS SATISFAITS  
DE LA FIABILITÉ DES INFORMATIONS  
FOURNIES PAR L'UTP. <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Enquête de satisfaction UTP 2021



### INDICATEURS ÉCONOMIQUES URBAINS

À tout moment, vous pouvez enregistrer vos indicateurs mensuels (production kilométrique, trafic et recettes commerciales) dans un espace réservé, accessible depuis le site de l'UTP. Vous pouvez ainsi consulter leur évolution et la comparer aux autres réseaux adhérents à l'UTP.

### ENQUÊTE DE SATISFACTION

Chaque année, vous êtes sollicité, via un questionnaire en ligne ou papier, pour vous exprimer sur les différents services rendus par l'organisation. L'UTP publie les résultats de cette enquête et vous envoie un compte rendu détaillé. Grâce à ce retour qualitatif sur ses actions, l'UTP s'inscrit dans une démarche permanente d'amélioration.

### BILANS COMPTABLES

Chaque année, vous avez accès en toute transparence aux bilans comptables de l'UTP, certifiés par un commissaire aux comptes. Ses comptes sont disponibles dans le rapport annuel, accessible sur le site Internet [www.utp.fr](http://www.utp.fr).

# 97%

DE NOS ADHÉRENTS ESTIMENT  
QUE LES ACTIONS MENÉES  
PAR L'UTP SONT IMPORTANTES <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Enquête de satisfaction UTP 2021



# RÉCAPITULATIF DE NOS SERVICES

L'UTP s'implique dans une démarche de transparence et d'efficacité. Depuis quinze ans, elle obtient la certification Quali'OP, qui atteste d'engagements concrets et mesurables propres aux organisations professionnelles. Parmi les engagements de services certifiés : les outils d'information sont à jour ; les critères d'adhésion sont clairement définis ; les réponses apportées par l'UTP sont fiables, précises et rapides... Dans le cadre de son enquête de satisfaction, l'UTP sollicite ses adhérents pour recueillir leur avis sur les différents services proposés par l'organisation. Par ailleurs, sur demande, tout membre peut participer au comité des parties prenantes de l'UTP qui se tient chaque année pour faire encore progresser les services rendus. **L'UTP s'est engagée dans une démarche de responsabilité sociétale.** Elle est ainsi certifiée ISO 26000 au niveau « exemplaire » sur une gradation qui compte quatre échelons : « initial », « progression », « confirmé » et « exemplaire ». L'UTP est la première organisation professionnelle à atteindre ce plus haut niveau de certification.

	MEMBRES ADHÉRENTS URBAINS	MEMBRES ADHÉRENTS FERROVIAIRES	MEMBRES PARTENAIRES	MEMBRES ASSOCIÉS
<b>GOVERNANCE</b>				
<b>ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES</b> Vous disposez d'un droit de vote aux assemblées générales ; vous êtes éligible et vous élisez les membres du conseil d'administration.	●	●		
<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION</b> Vous êtes représenté au sein du conseil d'administration de l'UTP.	●	●		
<b>COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL</b> Vos collaborateurs experts peuvent participer aux Commissions et aux groupes de travail de l'UTP.	●	●	●	
<b>EXPERTISE</b>				
<b>DROIT SOCIAL</b> Vous pouvez poser vos questions aux juristes en droit social par e-mail ou par téléphone. Ils vous répondent dans un délai garanti.	●	●		
<b>ÉCONOMIE, TECHNIQUES ET PROSPECTIVE</b> Vos questions sur les sujets économiques, techniques et prospectifs peuvent être posées par e-mail ou par téléphone aux spécialistes de l'UTP. Ils vous répondent dans un délai garanti.	●	●	●	
<b>LÉGISLATION FRANÇAISE ET AFFAIRES EUROPÉENNES</b> Les juristes en droit public et en droit européen répondent à vos questions par e-mail ou par téléphone, et ce, dans un délai garanti.	●	●		
<b>SÛRETÉ</b> Vous pouvez poser vos questions aux spécialistes de la sûreté par e-mail ou par téléphone. Ils vous répondent dans un délai garanti.	●	●		
<b>VEILLE</b> Des notes de veille sur le droit social, la sûreté, la législation française et le droit européen, l'économie et les techniques vous informent des sujets susceptibles d'impacter votre activité.	●	●		

\* À certains groupes de travail et Commissions de l'UTP, sous condition et sans droit de vote.

# LES SERVICES DE L'UTP

	MEMBRES ADHÉRENTS URBAINS	MEMBRES ADHÉRENTS FERROVIAIRES	MEMBRES PARTENAIRES	MEMBRES ASSOCIÉS
<b>IMAGE</b>				
<b>ACTUALITÉS</b> À votre demande, des articles concernant vos actualités sont publiés sur la page d'accueil du site de l'UTP et dans la lettre mensuelle adressée aux adhérents. Ils augmentent votre visibilité notamment auprès des professionnels.			●	●
<b>CONCOURS DU BUS D'OR</b> Vos conducteurs peuvent participer au Bus d'Or. Organisé pendant le salon European Mobility Expo, ce concours permet de valoriser vos équipes et votre réseau.	●			
<b>RENTRÉE DU TRANSPORT PUBLIC</b> Vous pouvez participer à cet événement et recevoir gratuitement un kit de communication prêt à l'emploi et personnalisable pour communiquer autour de l'opération.	●	●		
<b>PRISES DE PAROLE</b> Vos représentants peuvent faire valoir leur expertise, notamment lors des tables rondes et ateliers du salon European Mobility Expo et des Rencontres nationales du transport public.	●	●	●	
<b>RENCONTRES NATIONALES DU TRANSPORT PUBLIC</b> Vous bénéficiez de 50% de réduction pour assister au congrès de ces rencontres organisées toutes les années impaires en région.	●	●	●	●
<b>EUROPEAN MOBILITY EXPO</b> Vous bénéficiez de tarifs préférentiels pour réserver une agora lors de ce salon organisé chaque année paire à Paris.	●	●	●	●
<b>SITE INTERNET ET PUBLICATIONS</b> Votre entreprise figure dans plusieurs supports de communication de l'UTP : site Internet, rapport d'activité, annuaire, etc.	●	●	●	●
<b>PARITARISME</b>				
<b>AVENANTS ET ACCORDS</b> Vous recevez les avenants et accords négociés par l'UTP et étendus par l'État, qui crée le droit conventionnel de branche.	●	●		
<b>CONVENTIONS COLLECTIVES</b> L'UTP négocie les conventions collectives des deux branches qu'elle représente : le transport urbain de voyageurs (hors régie RATP) et la branche ferroviaire (voyageurs, fret, gestionnaires d'infrastructures, etc.)	●	●		
<b>NÉGOCIATIONS SOCIALES</b> Vos représentants préparent, dans le cadre des Commissions et groupes de travail <i>ad hoc</i> , les mandats de négociation validés par le conseil d'administration et défendus par l'UTP auprès des organisations syndicales représentatives.	●	●		
<b>REPRÉSENTATION</b> L'UTP siège à OPCO Mobilités, instances paritaires de gestion et dans les institutions de prévoyance CARCEPT et IPRIAC. Vos représentants siègent, au nom de l'UTP, dans les instances paritaires de gestion.	●	●		
<b>INFLUENCE</b>				
<b>DÉFENSE DE VOS INTÉRÊTS</b> L'UTP défend vos intérêts auprès des pouvoirs publics en France et auprès des institutions européennes. Elle porte votre voix au sein de diverses instances telles que : AFNOR, COOPERE, Haut Comité du système de transport ferroviaire, l'INPN, SCSTC, la SFEC, la SNBC, CNSTC, etc. Dans certaines de ces instances, vous êtes susceptible de représenter l'UTP.	●	●		
<b>REPRÉSENTATION AU SEIN DES INSTANCES FRANÇAISES</b> L'UTP représente votre secteur d'activité auprès d'instances influentes : Fer de France, FIF, FNAUT, GART, IGD, Medef, TDIE, etc.	●	●		
<b>RECHERCHE</b> L'UTP participe à différents projets de recherche européens en mettant en avant les spécificités de votre secteur.	●	●		
<b>RELATIONS AVEC LES E-INFLUENCEURS</b> L'UTP relaie les actualités, les problématiques et les grands dossiers de la profession sur les réseaux sociaux à partir de ses comptes Twitter, LinkedIn et YouTube.	●	●	●	●
<b>RELATIONS AVEC LA PRESSE</b> L'UTP est en contact régulier avec la presse et relaie les actualités, les problématiques et les grands dossiers de la profession auprès des médias via des communiqués de presse et lors de conférences de presse.	●	●		
<b>REPRÉSENTATION EN EUROPE</b> L'UTP vous représente auprès du comité Union européenne de l'Union internationale des transports publics (UITP) et auprès du Conseil de l'UE, du Parlement et de la Commission européenne.	●	●		
<b>REPRÉSENTATION EN FRANCE</b> L'UTP vous représente auprès des ministères – Économie, Environnement, Intérieur, Transport, Travail, etc. – en charge des sujets qui vous concernent et de leurs services : CEREMA, STRMTG, AFIMB, AQST, etc.	●	●		

# LES SERVICES DE L'UTP

	MEMBRES ADHÉRENTS URBAINS	MEMBRES ADHÉRENTS FERROVIAIRES	MEMBRES PARTENAIRES	MEMBRES ASSOCIÉS
<b>RÉSEAU</b>				
<b>ANNUAIRE</b> Votre entreprise est présentée dans l'annuaire de l'UTP « Membres adhérents, partenaires et associés » mis en ligne sur son site.	●	●	●	●
<b>DEMI-JOURNÉE D'ÉCHANGES</b> Lors de cette rencontre, l'UTP vous présente ses grands projets en cours et à venir, et vous invite à échanger avec ses équipes.			●	●
<b>MOMENTS DE CONVIVIALITÉ</b> Lors du salon European Mobility Expo, organisé chaque année paire au parc des Expositions de la porte de Versailles, à Paris et pendant les Rencontres nationales du transport public, tenues chaque année impaire dans une métropole régionale, l'UTP vous reçoit sur son stand et vous convie à son cocktail de bienvenue.	●	●	●	●
<b>E-NETWORKING</b> Les comptes LinkedIn et Twitter de l'UTP vous permettent de nouer de nouvelles relations professionnelles.	●	●	●	●
<b>NETWORKING</b> Vous rencontrez les grands acteurs de la mobilité dans des conditions privilégiées lors des événements UTP auxquels vous êtes convié en exclusivité.	●	●	●	●
<b>VŒUX</b> Chaque année, vous êtes invité aux vœux de l'UTP. Cette cérémonie réunit plus de 400 « VIP » et acteurs de toute la chaîne de la mobilité.	●	●	●	●
<b>ASSISTANCE</b>				
<b>ASSURANCES</b> Vous bénéficiez du barème d'indemnités négocié par l'UTP avec la Fédération française de l'assurance (FFA) pour les préjudices subis en cas d'immobilisation des véhicules et d'interruption temporaire de l'exploitation.	●			
<b>CALCUL DES ÉMISSIONS DE GES</b> Vous pouvez calculer les émissions moyennes de gaz à effet de serre (GES) par voyage de votre réseau grâce à un outil informatique mis à disposition par l'UTP.	●			
<b>GARANTIES SOCIALES DES CHEFS D'ENTREPRISE</b> L'adhésion de votre structure à l'UTP permet au dirigeant de pouvoir s'affilier à l'association GSC et ainsi de bénéficier d'une garantie financière en cas de perte d'emploi.	●	●		
<b>INDICES DE L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES ACTEURS DE LA MOBILITÉ (APAM)</b> Sur un site dédié, vous pouvez consulter les dernières évolutions des indices économiques, souvent utilisés dans les contrats.	●			
<b>MÉDAILLE DU TRAVAIL « DES CHEMINS DE FER »</b> L'UTP vous aide à constituer le dossier de vos salariés candidats, le vérifie et le soumet, en bonne et due forme, au ministère des Transports, qui remet ce titre honorifique chaque année, les 1 <sup>er</sup> janvier et 14 juillet.	●	●		
<b>MÉDIATION</b> Si vous ne disposez pas d'un médiateur – ce qui est une obligation légale –, vous pouvez accéder aux services de la Médiation Tourisme et Voyages (MTV).	●	●		
<b>SACEM</b> Vous avez droit au tarif négocié chaque année par l'UTP avec la SACEM pour diffuser la musique de votre choix à bord des véhicules.	●			



# LES SERVICES DE L'UTP

	MEMBRES ADHÉRENTS URBAINS	MEMBRES ADHÉRENTS FERROVIAIRES	MEMBRES PARTENAIRES	MEMBRES ASSOCIÉS
<b>INFORMATIONS</b>				
<b>BRIEF PRESSE</b> Vous recevez quotidiennement la liste des articles parus dans la presse nationale et professionnelle.	●	●	●	●
<b>COMMUNIQUÉS ET COMMUNIQUÉS DE PRESSE</b> Vous recevez les communiqués et communiqués de presse de l'UTP vous informant sur l'actualité de la profession.	●	●	●	●
<b>CONVENTION COLLECTIVE</b> Vous pouvez disposer, à des tarifs préférentiels, d'un exemplaire écrit de votre convention collective et de ses mises à jour.	●	●		
<b>ESPACE INTRANET RÉSERVÉ</b> Vous bénéficiez d'un espace personnel sécurisé qui vous permet de consulter, télécharger et imprimer les documents qui vous sont réservés.	●	●	●	●
<b>LETTRE MENSUELLE</b> Tous les mois, vous recevez la lettre confidentielle de l'UTP qui vous tient informé des actions menées et des projets en cours.	●	●	●	●
<b>DOCUTHÈQUE</b> Vous avez accès aux publications, actualités techniques, économiques, sociales et juridiques qui vous concernent.	●	●		
<b>OBSERVATOIRE DE LA MOBILITÉ</b> Vous pouvez consulter les résultats de l'Observatoire de la mobilité, enquête annuelle sur les habitudes de déplacement des Français réalisée par l'UTP avec un institut de sondage.	●	●	●	●
<b>POSITIONS</b> Vous recevez les textes officiels qui présentent les prises de position de l'UTP, textes également diffusés auprès des acteurs concernés.	●	●	●	●
<b>PUBLICATIONS</b> Vous recevez gratuitement toutes les publications de l'UTP et celles réalisées en partenariat, qu'elles soient récurrentes ou ponctuelles.	●	●	●	
<b>RAPPORT D'ACTIVITÉ</b> Le rapport d'activité présente les actions menées par l'UTP l'année précédente.	●	●	●	●
<b>SESSIONS D'INFORMATION</b> Vous pouvez assister aux sessions d'information organisées par l'UTP sur des sujets d'actualité ou sur des points techniques, juridiques ou économiques.	●	●		
<b>LETTRES « FAITS MARQUANTS »</b> En juillet et en décembre, vous recevez deux lettres « Faits marquants » qui compile les travaux de l'UTP au cours des six et des douze derniers mois.	●	●	●	●
<b>ESPACES DÉDIÉS SELON L'ACTUALITÉ</b> Vous avez accès aux espaces mis à disposition sur le site de l'UTP en fonction de l'actualité (espace Présidentielle, espace LOM, espace Covid...).	●	●	●	●
<b>INDICATEURS</b>				
<b>BILAN SOCIAL</b> Vous recevez, chaque année, le bilan social de votre branche.	●	●		
<b>CHIFFRES CLÉS</b> Cette publication annuelle, qui présente toutes les données économiques des réseaux de transport urbain, vous est offerte.	●	●	●	●
<b>CONJONCTURE TRIMESTRIELLE</b> Tous les trimestres, sur le site de l'UTP, vous pouvez consulter le Flash Eco-Mob qui analyse des indicateurs les plus récents du transport urbain.	●	●	●	
<b>LE PARC DES VÉHICULES DU TRANSPORT PUBLIC URBAIN</b> Vous recevez cette publication biennale qui présente l'évolution du parc sur plusieurs années.	●		●	●
<b>INDICATEURS ÉCONOMIQUES URBAINS</b> Vous pouvez consulter l'évolution des indicateurs mensuels (production, trafic, recettes...) de votre réseau sur un site dédié et les comparer aux autres réseaux adhérent à l'UTP.	●			
<b>ENQUÊTE DE SATISFACTION</b> Vous êtes sollicité pour vous exprimer sur les différents services proposés par l'organisation. Vous recevez les résultats de l'enquête.	●	●		
<b>BILANS COMPTABLES</b> Vous avez accès librement aux bilans comptables de l'UTP, certifiés par un commissaire aux comptes.	●	●	●	●

# COTISATIONS

## et modalités d'adhésion

Le conseil d'administration fixe chaque année le barème des cotisations qui est consultable sur le site de l'UTP : [www.utp.fr](http://www.utp.fr). Le montant de la cotisation est fonction du statut de l'adhérent et du barème dont il relève. À noter, pour les adhésions en cours d'année, la cotisation est au prorata temporis avec un minimum de 50 % de la cotisation annuelle, et ce, quelle que soit la date d'adhésion. Toute année commencée donne lieu au paiement intégral de la cotisation annuelle.

## BARÈME DES COTISATIONS DES MEMBRES ADHÉRENTS

Leur adhésion se fait sur simple demande avec information au conseil d'administration.

### ENTREPRISES DE TRANSPORTS PUBLICS URBAINS DE VOYAGEURS

La cotisation est calculée en fonction des dépenses d'exploitation\* de l'année précédente, avec une cotisation minimale fixée à 2 100 euros et plafonné à 60 000 euros, selon le barème ci-contre.

DÉPENSES D'EXPLOITATION DE L'ANNÉE N-1	TAUX APPLIQUÉ	MONTANT CORRESPONDANT POUR LA TRANCHE
De 0 à 2 755 000 €	0,143 %	<b>3 940 €</b>
De 2 755 000 à 7 992 500 €	0,128 %	<b>+ 6 704 €</b>
De 7 992 500 à 15 272 500 €	0,110 %	<b>+ 8 008 €</b>
Au-delà de 15 272 500 €	0,052 %	<b>+ 520 € par tranche de 1 000 000 €</b>

\* Les dépenses d'exploitation correspondent au total des charges d'exploitation une fois les charges financières, les dotations aux amortissements et provisions, les loyers et redevances éventuels pour l'utilisation de biens mobiliers ou immobiliers déduits.

### ENTREPRISES DE FRET FERROVIAIRE DISPOSANT D'UNE LICENCE

Chaque entreprise de plus de 100 salariés doit s'acquitter d'une cotisation annuelle comprenant une part fixe forfaitaire de 15 000 euros, auquel s'ajoute une partie variable calculée en fonction du nombre de tonnes-km transportées l'année précédente, selon le barème ci-contre.

NOMBRE DE TONNES-KM TRANSPORTÉES L'ANNÉE N-1	MONTANT DE LA PARTIE ANNUELLE VARIABLE
De 0 à 100 millions	<b>1 500 €</b>
De 100 millions à 500 millions	<b>5 000 €</b>
De 500 millions à 750 millions	<b>20 000 €</b>
De 750 millions à 1 milliard	<b>30 000 €</b>
De 1 milliard à 5 milliards	<b>60 000 €</b>
De 5 milliards à 10 milliards	<b>76 667 €</b>
De 10 milliards à 15 milliards	<b>90 000 €</b>
Au-delà de 15 milliards	<b>100 000 €</b>

### ENTREPRISES FERROVIAIRES DE VOYAGEURS DISPOSANT D'UNE LICENCE

Chaque entreprise de plus de 100 salariés doit s'acquitter d'une cotisation annuelle comprenant une part fixe forfaitaire de 15 000 euros, auquel s'ajoute une partie variable calculée en fonction du nombre de voyageurs-km transportés l'année précédente, selon le barème ci-contre.

NOMBRE DE VOYAGEURS-KM TRANSPORTÉS L'ANNÉE N-1	MONTANT DE LA PARTIE ANNUELLE VARIABLE
De 0 à 100 millions	<b>5 000 €</b>
De 100 millions à 500 millions	<b>10 000 €</b>
De 500 millions à 750 millions	<b>20 000 €</b>
De 750 millions à 1 milliard	<b>30 000 €</b>
De 1 milliard à 3 milliards	<b>60 000 €</b>
De 3 milliards à 5 milliards	<b>90 000 €</b>
De 5 milliards à 10 milliards	<b>120 000 €</b>
Au-delà de 10 milliards	<b>150 000 €</b>

### ENTREPRISES, ASSOCIATIONS ET REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES FERROVIAIRES RELEVANT DU CHAMP DE LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE FERROVIAIRE

Les entreprises, associations, et regroupements d'entreprises s'acquittent d'une cotisation calculée en fonction du chiffre d'affaires qu'elles ont réalisé en France l'année précédente, avec un minimum annuel de cotisations fixé à 2 100 euros, selon le barème ci-contre.

CHIFFRE D'AFFAIRES EN FRANCE DE L'ANNÉE N-1	TAUX APPLIQUÉ	MONTANT CORRESPONDANT POUR LA TRANCHE
De 0 à 2 755 000 €	0,143 %	<b>3 940,00 €</b>
De 2 755 000 à 7 992 500 €	0,128 %	<b>+ 6 704,00 €</b>
De 7 992 500 à 15 272 500 €	0,110 %	<b>+ 8 008,00 €</b>
De 15 272 500 à 100 millions d'€	0,052 %	<b>+ 44 058,30 €</b>
De 100 millions à 200 millions d'€	0,026 %	<b>+ 26 000,00 €</b>
De 200 millions à 300 millions d'€	0,020 %	<b>+ 20 000,00 €</b>
De 300 millions à 400 millions d'€	0,015 %	<b>+ 15 000,00 €</b>
Au-delà de 400 millions d'€	0,010 %	<b>+ 10 000,00 € par tranche de 100 millions</b>



**ASSOCIATIONS ET ENTREPRISES FERROVIAIRES N'AYANT PAS DE LICENCE ET D'ACTIVITÉ FERROVIAIRE RELEVANT DE LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE FERROVIAIRE**

Ces entreprises s'acquittent d'une cotisation forfaitaire de 2 100 euros.



**AUTRES ENTREPRISES, ASSOCIATIONS ET GROUPEMENTS D'ENTREPRISES**

Les autres entreprises, associations et groupements d'entreprises s'acquittent d'une cotisation calculée en fonction du chiffre d'affaires qu'elles ont réalisé en France l'année précédente, avec un minimum annuel de cotisations fixé à 2 100 euros, selon le barème ci-contre.

CHIFFRE D'AFFAIRES EN FRANCE DE L'ANNÉE N-1	TAUX APPLIQUÉ	MONTANT CORRESPONDANT POUR LA TRANCHE
De 0 à 2 755 000 €	0,143 %	<b>3 940,00 €</b>
De 2 755 000 à 7 992 500 €	0,128 %	<b>+ 6 704,00 €</b>
De 7 992 500 à 15 272 500 €	0,110 %	<b>+ 8 008,00 €</b>
De 15 272 500 à 100 millions d'€	0,052 %	<b>+ 44 058,30 €</b>
De 100 millions à 200 millions d'€	0,026 %	<b>+ 26 000,00 €</b>
De 200 millions à 300 millions d'€	0,020 %	<b>+ 20 000,00 €</b>
De 300 millions à 400 millions d'€	0,015 %	<b>+ 15 000,00 €</b>
Au-delà de 400 millions d'€	0,010 %	<b>+ 10 000,00 € par tranche de 100 millions</b>

## BARÈME DES COTISATIONS DES MEMBRES PARTENAIRES

Les entreprises, organismes ou associations qui souhaitent rejoindre l'Union en qualité de membres partenaires doivent motiver leur demande par courrier postal ou par courrier électronique, accompagnée d'une présentation. Leur adhésion est soumise à la délibération du conseil d'administration.

La cotisation est calculée en fonction du chiffre d'affaires réalisé en France l'année précédente\*, avec une cotisation annuelle minimale fixée à 2 100 euros, selon le barème ci-dessous.

CHIFFRE D'AFFAIRES EN FRANCE DE L'ANNÉE N-1	TAUX APPLIQUÉ	MONTANT CORRESPONDANT POUR LA TRANCHE
De 0 à 2 755 000 €	0,048 %	<b>+ 1 322,40 €</b>
De 2 755 000 à 7 992 500 €	0,043 %	<b>+ 2 252,12 €</b>
De 7 992 500 à 15 272 500 €	0,036 %	<b>+ 2 620,80 €</b>
De 15 272 500 à 100 millions d'€	0,017 %	<b>+ 14 403,67 €</b>
De 100 millions à 200 millions d'€	0,009 %	<b>+ 9 000,00 €</b>
De 200 millions à 300 millions d'€	0,007 %	<b>+ 7 000,00 €</b>
De 300 millions à 400 millions d'€	0,005 %	<b>+ 5 000,00 €</b>
Au-delà de 400 millions d'€	0,003 %	<b>+ 3 000,00 € par tranche de 1 000 000 €</b>

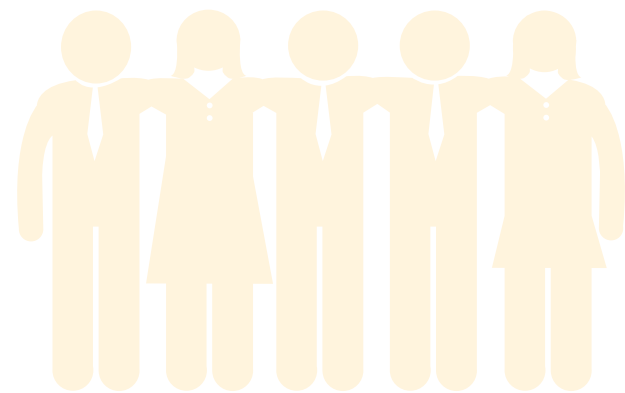
(\* Dans le cas de filiale, le conseil d'administration de l'UTP se réserve le droit d'apprécier le calcul de la cotisation sur la base du chiffre d'affaires réalisé en France par le groupe d'appartenance.



## BARÈME DES COTISATIONS DES MEMBRES ASSOCIÉS

Les entreprises, organismes ou associations qui souhaitent rejoindre l'Union en qualité de membres associés doivent motiver leur demande par courrier postal ou par courrier électronique accompagnée d'une présentation. Leur adhésion est soumise à la délibération du conseil d'administration.

La cotisation annuelle forfaitaire est de 2 100 euros pour tous membres associés.



### CONTACTS



Les courriers postaux sont  
à adresser à :  
**UTP - Direction générale:**  
**17, rue d'Anjou 75008 Paris**



Les courriers électroniques  
sont à adresser à :  
**contact@utp.fr**



Mai 2022 - Conception graphique : A noir

17, rue d'Anjou 75008 Paris  
Téléphone : +33 (0)1 48 74 63 51  
[www.utp.fr](http://www.utp.fr)



www.afnor-certification.fr